



## **Commission scolaire des Chic-Chocs**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée, le **mardi 27 août 2019, à 19 h 30**, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Pigeon.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, monsieur Jean-Pierre Pigeon, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la rencontre.

### **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Neuf commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

J. Antonio Blouin	Aline Perry
Jean-Yves Dupuis	Jean-Pierre Pigeon
Sébastien Lévesque	Isabelle Richard
Marie-France Minville	France Tapp
Julie Pariseau	

Les commissaires, madame Aline Smith et messieurs Jean-Marc Lemieux et Jacques Létourneau, sont absents et ont avisé de leur absence.

Sont aussi présents :

Monsieur Luc Chrétien	directeur des Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle
Madame Nathalie Cotton	directrice intérimaire des Services éducatifs aux jeunes
Madame Deslilas Fournier	directrice générale
Monsieur Claude Petitpas	directeur du Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
Monsieur David Smith	directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions (5 minutes)
5. Adoption et suivi des procès-verbaux
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019
  - 5.2 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019
  - 5.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2019
  - 5.4 Suivi au procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2019
6. Enjeux politiques
  - 6.1 Délégation au réseau du sport étudiant, Est-du-Québec 2019-2020
  - 6.2 Nomination d'un commissaire-parent au comité d'appréciation du rendement de la direction générale
  - 6.3 Nomination d'un commissaire-parent au comité consultatif de transport scolaire
  - 6.4 Résolution de soutien aux médias
7. Direction générale et communications
  - 7.1 Nomination d'un directeur aux écoles Saint-Maxime et Saint-Antoine
  - 7.2 Nomination d'un contremaitre d'entretien spécialisé
8. Service des ressources financières
  - 8.1 Approbation du budget 2019-2020
  - 8.2 Rémunération des commissaires 2019-2020

9. Services éducatifs aux jeunes
  - 9.1 Organisation scolaire 2019-2020, version 5
10. Services éducatifs aux adultes et à la formation professionnelle  
*Aucun point*
11. Service des ressources humaines  
*Aucun point*
12. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire
  - 12.1 Réfection des fenêtres à l'école des Bois-et-Marées – Acceptation finale des travaux
  - 12.2 Remplacement des portes à l'école Saint-Antoine – Acceptation finale des travaux
  - 12.3 Réfection des salles d'eau et fenêtres du gymnase de l'école des Prospecteurs – Acceptation finale des travaux
  - 12.4 Réfection des toitures de l'école Notre-Dame – Acceptation finale des travaux
  - 12.5 Réfection de l'entrée d'eau de l'école C.-E.-Pouliot – Acceptation finale des travaux
  - 12.6 Réfection de la toiture métallique à l'école Saint-Rosaire – Acceptation finale des travaux
13. Service des ressources informationnelles et du secrétariat général
  - 13.1 Règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances ordinaires du comité exécutif
  - 13.2 Règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances ordinaires du conseil des commissaires
  - 13.3 Règlement fixant les modalités des participations à distance
14. Informations
  - 14.1 Rapport de la présidence
  - 14.2 Rapport de la direction générale
  - 14.3 Rapport de délégation, de représentation ou de participation des commissaires
  - 14.4 Rapport des commissaires-parents
  - 14.5 Informations des établissements
  - 14.6 Reddition de comptes des administrateurs
  - 14.7 Reddition de comptes des autres comités de gouvernance
15. Période de questions du public (10 minutes)
16. Autres affaires
17. Correspondance et dépôt de documents
18. Questions et commentaires des commissaires
19. Ajout
20. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CC-1908-005**

**CC-1908-005**

que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (5 minutes)**

Pas de public présent, aucun droit de parole n'est accordé.

#### **5. ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

##### **5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2019**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CC-1908-006**

**CC-1908-006**

que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2019 soit adopté tel que rédigé.

**5.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2019**

Un suivi est apporté concernant le point 12.2.

**5.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2019**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CC-1908-007**

**CC-1908-007** que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 juillet 2019 soit adopté tel que rédigé.

**5.4 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2019**

*Aucun suivi*

**6. ENJEUX POLITIQUES**

**6.1 DÉLÉGATION AU RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT, EST-DU-QUÉBEC 2019-2020**

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Commission scolaire des Chic-Chocs soit représentée et participe de façon active aux activités du Réseau du sport étudiant, Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chic-Chocs doit nommer un ou des représentant(s) afin d'assurer sa présence et de faire le suivi nécessaire de tout dossier impliquant le sport dans ses écoles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

**CC-1908-008**

**CC-1908-008** que la Commission scolaire des Chic-Chocs nomme, à titre de représentants au Réseau du sport étudiant, Est-du-Québec, les personnes suivantes : madame Nancy Bouchard et messieurs Steve Boulay et Robert Fournier, et ce, pour l'année scolaire 2019-2020.

**6.2 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE-PARENT AU COMITÉ D'APPRÉCIATION DU RENDEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

VU l'article 9 de la Politique relative à l'appréciation du rendement du directeur général déterminant la composition du comité d'évaluation;

VU la résolution CC-1811-052 qui nommait madame Isabelle Richard, membre commissaire-parent au comité d'appréciation du rendement du directeur général de la Commission scolaire des Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT le désir de la commissaire-parent, madame Isabelle Richard de se retirer de ce comité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commissaire-parent, madame Julie Pariseau à siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-France Minville, et résolu,

**CC-1908-009**

**CC-1908-009** d'accepter la démission de madame Isabelle Richard du comité d'appréciation du rendement du directeur général de

la Commission scolaire des Chic-Chocs et de nommer madame Julie Pariseau, membre commissaire-parent de ce même comité pour la durée de son mandat.

### **6.3 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE-PARENT AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT SCOLAIRE**

VU l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves;

VU la résolution CC-1811-050 qui nommait madame Julie Pariseau, membre commissaire-parent au comité consultatif du transport scolaire de la Commission scolaire des Chic-Chocs;

CONSIDÉRANT le désir de la commissaire-parent, madame Julie Pariseau de se retirer de ce comité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commissaire-parent, madame Isabelle Richard à siéger sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

**CC-1908-010**

**CC-1908-010** d'accepter la démission de madame Julie Pariseau du comité consultatif du transport scolaire de la Commission scolaire des Chic-Chocs et de nommer madame Isabelle Richard, membre commissaire-parent de ce même comité pour la durée de son mandat.

### **6.4 RÉOLUTION DE SOUTIEN AUX MÉDIAS**

CONSIDÉRANT la concentration des médias et l'importance d'entreprises médiatiques fortes, implantées localement, régionalement et nationalement;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour la démocratie et la vitalité de nos localités, d'avoir une présence médiatique diversifiée, indépendante et rigoureuse;

CONSIDÉRANT l'attachement profond des élu(e)s scolaires envers la démocratie et la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT la situation actuelle des médias du Groupe Capitale Médias et la mobilisation suscitée au sein de la société québécoise.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

**CC-1908-011**

**CC-1908-011** que la Commission scolaire des Chic-Chocs rappelle au gouvernement l'importance d'avoir partout en région des médias locaux, régionaux et nationaux indépendants, forts et diversifiés et que, en ce sens, il doit travailler à trouver des solutions pérennes pour assurer leur survie.

## **7. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATIONS**

### **7.1 NOMINATION D'UN DIRECTEUR AUX ÉCOLES SAINT-MAXIME ET SAINT-ANTOINE**

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer madame Nathalie Proulx, sur son poste de direction des écoles Saint-Maxime et Saint-Antoine;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CC-1908-012**

**CC-1908-012** de nommer monsieur Brian Boucher, en remplacement de madame Nathalie Proulx, à titre de directeur des écoles

Sainte-Maxime et Saint-Antoine, et ce, du 12 août 2019 au 30 juin 2020.

## **7.2 NOMINATION D'UN CONTREMAITRE D'ENTRETIEN SPÉCIALISÉ**

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Steve Miousse, au poste de coordonnateur au Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer monsieur Steve Miousse sur son poste de contremaître d'entretien spécialisé;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CC-1908-013**

**CC-1908-013** de nommer monsieur Dustin McCallum, à titre de contremaître d'entretien spécialisé, et ce, du 12 août 2019 au 30 juin 2020.

## **8. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

### **8.1 APPROBATION DU BUDGET 2019-2020**

VU l'avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de la séance du conseil des commissaires à laquelle le budget sera examiné conformément à l'article 278 de la Loi sur l'instruction publique, paru dans Gaspésie nouvelles et L'Avantage gaspésien, édition du 7 juillet 2019;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Chic-Chocs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 884 289 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2018 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention du financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le comité du budget lors de sa séance du 26 juin 2019;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours lors de la session de travail du 20 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CC-1908-014**

**CC-1908-014** que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette, prévoyant des revenus de 63 383 855 \$, et des dépenses de 64 268 144 \$, soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

### **8.2 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES 2019-2020**

VU l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule qu'il appartient au conseil des commissaires de déterminer la rémunération versée à ses membres;

CONSIDÉRANT le décret 723-2019 qui détermine le montant annuel maximum dont peut disposer une commission scolaire pour la rémunération de ses

commissaires, qui connaîtra une majoration de 1,12033 % pour 2019-2020 ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

**CC-1908-015**

**CC-1908-015** d'adopter la rémunération 2019-2020, tel que décrit dans les documents SRF1920-003, daté du 13 août 2019, version 1 et SRF1920-004, daté du 13 août 2019, version 1.

## **9. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

### **9.1 ORGANISATION SCOLAIRE 2019-2020, VERSION 5**

CONSIDÉRANT la répartition des services dans les écoles, établie dans le Cadre d'organisation des services 2019-2020 (organisation scolaire);

VU l'article 5.9 des Règles de répartition des ressources entre les entités de la Commission scolaire 2019-2020 qui stipule, entre autres, que « L'organisation scolaire de base pour l'ensemble de la Commission scolaire est établie par la direction des Services éducatifs pour adoption par le conseil des commissaires. »;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des directions d'école et l'analyse des besoins;

CONSIDÉRANT les indices de défavorisation des écoles et selon des principes d'équité;

CONSIDÉRANT que la version proposée est évolutive et que des changements pourraient y être apportés jusqu'au 15 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

**CC-1908-016**

**CC-1908-016** que soit adoptée l'organisation scolaire 2019-2020, version 5, datée du 27 août 2019 en tant qu'organisation scolaire pour l'ensemble de la Commission scolaire.

## **10. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

*Aucun point*

## **11. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

*Aucun point*

## **12. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE**

### **12.1 RÉFECTION DES FENÊTRES À L'ÉCOLE DES BOIS-ET-MARÉES – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX**

VU la résolution CC-1803-088 autorisant les travaux de réfection des fenêtres à l'école des Bois-et-Marées, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (0091M1718) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la

firme Vachon & Roy, experts professionnels dans le dossier, en date du 12 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

**CC-1908-017**

**CC-1908-017** d'accepter les travaux de réfection des fenêtres à l'école des Bois-et-Marées, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (0091M1718) », réalisé par 9310-5955 Québec Inc. – Construction Luc Moreau, au montant total final de 256 249,86 \$, taxes non incluses, (294 623,28 \$ avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

## **12.2 REMPLACEMENT DES PORTES À L'ÉCOLE SAINT-ANTOINE – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX**

VU la résolution CC-1803-080 autorisant les travaux de remplacement des portes à l'école Saint-Antoine, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (0171M1718) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Vachon & Roy, experts professionnels dans le dossier, en date du 31 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CC-1908-018**

**CC-1908-018** d'accepter les travaux de remplacement des portes à l'école Saint-Antoine, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (0171M1718) » réalisés par 9248-7933 Québec Inc.- Rénovation C.M. Inc., au montant total final de 29 700,00 \$, taxes non incluses (34 147,58 \$ avec taxes) et de mandater le directeur du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

## **12.3 RÉFECTION DES SALLES D'EAU ET FENÊTRES DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE DES PROSPECTEURS – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX**

VU la résolution CC-1804-113 autorisant les travaux de réfection des salles d'eau et fenêtres du gymnase à l'école des Prospecteurs dans le cadre des projets « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (0211D1617 et 0212M1617) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Vachon et Roy architectes, experts professionnels dans le dossier, en date du 15 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

**CC-1908-019**

**CC-1908-019** d'accepter les travaux de réfection des salles d'eau et fenêtres du gymnase à l'école des Prospecteurs dans le

cadre des projets « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (0211D1617 et 0212M1617) », réalisés par Rénovation CM Inc., au montant total final de 458 925,98 \$, taxes non incluses, (527 650,15 \$ avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

#### **12.4 RÉFECTION DES TOITURES DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX**

VU la résolution CC-1708-008 autorisant les travaux de réfection de toitures à l'école Notre-Dame, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (0271M1617) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Vachon & Roy, experts professionnels dans le dossier, en date du 12 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-France Minville, et résolu,

**CC-1908-020**

**CC-1908-020** d'accepter les travaux de réfection de toitures à l'école Notre-Dame, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (0271M1617) », réalisés par Rénovation C.M. Inc., au montant total final de 144 253.49 \$, taxes non incluses, (165 855,45 \$ avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

#### **12.5 RÉFECTION DE L'ENTRÉE D'EAU DE L'ÉCOLE C.-E.-POULIOT – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX**

VU la résolution CC-1805-126 autorisant les travaux de réfection de l'entrée d'eau de l'école C.-E.-Pouliot, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2015-2016 (0402M1516) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Kwatroe consultants, experts professionnels dans le dossier, en date du 21 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

**CC-1908-021**

**CC-1908-021** d'accepter les travaux de réfection de l'entrée d'eau de l'école C.-E.-Pouliot, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2015-2016 (0402M1516) », réalisés par LFG Construction, au montant total final de 80 522,63 \$, taxes non incluses, (92 580,89 \$ avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

## **12.6 RÉFECTION DE LA TOITURE MÉTALLIQUE À L'ÉCOLE SAINT-ROSAIRE – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX**

VU la résolution CC-1806-191 autorisant les travaux de réfection de la toiture métallique à l'école Saint-Rosaire, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (0411D1718) »;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le certificat de réception définitive des travaux émis par la firme Vachon & Roy, experts professionnels dans le dossier, en date du 12 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

**CC-1908-022**

**CC-1908-022** d'accepter les travaux de réfection de la toiture métallique à l'école Saint-Rosaire, projet « Maintien des bâtiments et Résorption du déficit de maintien 2017-2018 (0411D1718) », réalisés par Raymond Martin Ltée., au montant total final de 298 792,46 \$, taxes non incluses, (343 536,63 \$ avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources financières à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous les documents requis à la fermeture du dossier.

## **13. SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

### **13.1 RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE, LE LIEU ET LA FRÉQUENCE DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

VU le Règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances ordinaires du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accorder davantage de temps de travail lors des rencontres du comité plénier;

VU l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique énonçant les modalités permettant une modification d'un règlement prescrit par cette même loi;

VU l'avis public paru dans les hebdomadaires régionaux dans l'édition du 3 juillet 2019;

CONSIDÉRANT le projet de règlement transmis à chaque conseil d'établissement de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'aucune objection au projet de règlement n'a été soumise à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours à la session de travail du 21 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CC-1908-023**

**CC-1908-023** d'adopter le *Règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances ordinaires du comité exécutif* (document SSG-1819-007, version 3), daté du 22 mai 2019.

### **13.2 RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE, LE LIEU ET LA FRÉQUENCE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

VU le Règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances ordinaires du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT les besoins en lien avec l'organisation scolaire et le mouvement enseignant;

VU l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique énonçant les modalités permettant une modification d'un règlement prescrit par cette même loi;

VU l'avis public paru dans les hebdomadaires régionaux dans l'édition du 3 juillet 2019;

CONSIDÉRANT le projet de règlement transmis à chaque conseil d'établissement de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'aucune objection au projet de règlement n'a été soumise à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours à la session de travail du 21 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CC-1908-024**

**CC-1908-024** d'adopter le *Règlement fixant le jour, l'heure, le lieu et la fréquence des séances ordinaires du conseil des commissaires* (document SSG-1819-003, version 5), daté du 22 mai 2019.

### **13.3 RÈGLEMENT FIXANT LES MODALITÉS DES PARTICIPATIONS À DISTANCE**

VU le Règlement fixant les modalités de participation à distance des commissaires aux séances du conseil des commissaires et du comité exécutif selon l'article 169 de la LIP;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à l'article 169 de la LIP;

VU l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique énonçant les modalités permettant une modification d'un règlement prescrit par cette même loi;

VU l'avis public paru dans les hebdomadaires régionaux dans l'édition du 3 juillet 2019;

CONSIDÉRANT le projet de règlement transmis à chaque conseil d'établissement de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu'aucune objection au projet de règlement n'a été soumise à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu cours à la session de travail du 21 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

**CC-1908-025**

**CC-1908-025** d'adopter le *Règlement fixant les modalités de participation à distance des commissaires aux séances du conseil des commissaires et du comité exécutif selon l'article 169 de la LIP* (document SSG-1819-008, version 3), daté du 22 mai 2019.

## **14. INFORMATIONS**

### **14.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE**

Le président fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la présidence pour la période du 19 juin au 27 août 2019.

### **14.2 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Le rapport d'activités de la directrice générale est déposé. Par celui-ci, elle fait état de sa participation aux activités reliées à la fonction de la direction générale pour la période du 19 juin au 27 août 2019.

### **14.3 RAPPORT DE DÉLÉGATION, DE REPRÉSENTATION OU DE PARTICIPATION DES COMMISSAIRES**

- Le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, fait état de sa participation aux activités suivantes :
  - Gala méritas, école Esdras Minville, 20 juin 2019;
  - Comité budget, Gaspé, 25 juin 2019;
  - Conseil d'administration, Cégep de la Gaspésie et des Îles, 27 juin 2019;
  - Comité sélection, Gaspé, 4 juillet 2019.

### **14.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES-PARENTS**

Mme Isabelle Richard, présidente du comité de parents, présente le rapport de la rencontre qu'elle a tenue avec des membres du comité exécutif, donc mesdames Julie Pariseau et France Tapp, le 15 août 2019 :

- Rapport annuel 2018-2019
- Les règles de régie interne (nous devons revoir le document en entier)
- « Modèle » pour nos résolutions
- Règle de procédure
- Matériel pour les clés USB à remettre aux membres
- Lexique des abréviations
- Formation offerte aux parents

La première rencontre du comité de parents se tiendra le 8 octobre à 18 h 30, idéalement en personne, à Grande-Vallée.

*Rapport rédigé par madame Isabelle Richard, présidente du comité de parents.*

### **14.5 INFORMATIONS DES ÉTABLISSEMENTS**

La directrice générale, madame Deslilas Fournier, présente aux commissaires le rapport des événements réalisés et à venir dans les établissements jusqu'au 24 septembre 2019.

### **14.6 REDDITION DE COMPTES DES ADMINISTRATEURS**

Dans le cadre du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs, la directrice générale et les directeurs de service sont appelés à prendre un certain nombre de décisions. Les documents déposés témoignent des décisions prises au cours des mois de juin et juillet 2019.

### **14.7 REDDITION DE COMPTES DES COMITÉS DE GOUVERNANCE**

Différents comités de gouvernance sont institués à la Commission scolaire des Chic-Chocs et doivent rendre compte de leurs actions au conseil des commissaires.

- Le procès-verbal de la rencontre du comité du budget, tenue le 26 juin 2019, est déposé.

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)**

Pas de public présent, aucun droit de parole n'est accordé.

## **16. AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire ne fut discutée.

## **17. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

➤ Aucune correspondance ni de dépôt de documents.

## **18. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

Le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, déplore la perte du point d'imposition fédéral dans la rémunération des commissaires.

Le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, questionne le fait qu'il n'y a pas encore eu d'ouverture de poste de coordonnateur des services éducatifs.

Le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, demande la possibilité d'obtenir des statistiques sur la diplomation et la réussite des élèves.

## **19. AJOUT**

*Aucun ajout*

## **20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

**CC-1908-026**

**CC-1908-026**

que l'assemblée soit levée à 21 h 20.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL